Schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales











RAPPORT DE PRÉSENTATION

VI. SUIVI - ÉVALUATION

SCoT Approuvé le 6/07/2021







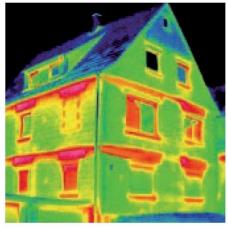








Schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales RAPPORT DE PRÉSENTATION

- I. DIAGNOSTIC
- II. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
- III. BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE
- IV. JUSTIFICATION DES CHOIX
- V. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE &

ARTICULATION AUTRES PLANS ET

PROJETS DE RANGS SUPÉRIEURS

VI. SUIVI - ÉVALUATION

VII. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

VIII. GLOSSAIRE

Table des matières

1. L'o	organisation de la mise en œuvre	6
1.1	Gouvernance	6
1.2	Animation technique et accompagnement des collectivités	10
1.3	Travaux d'études et de communication	11
2. Di	spositif d'indicateurs de suivi et d'évaluation du SCoT	12
2.1	Un dispositif au service de la gouvernance	12
2.2	Liste des indicateurs de suivi et d'évaluation	14

1.L'organisation de la mise en œuvre

Au bout de six ans de mise en œuvre, le Syndicat du SCoT devra procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma et délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète » (L 143-28 du Code de l'urbanisme). Auparavant il doit suivre les effets du SCOT sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées (Art. R 141-2). Pour réussir l'application du SCoT en partenariat avec les autres collectivités et les personnes publiques associées, il est important de préciser les modalités d'organisation:

- d'une gouvernance commune pour partager la progression de la mise en œuvre,
- d'une animation pour accompagner les acteurs du territoire dans leurs politiques locales,
- d'une communication pédagogique pour faciliter la compréhension du SCoT.

1.1 Gouvernance

• Le SCOT, un cap partagé

Suite aux récentes réformes nationales, le SCoT a pour vocation d'être un pivot territorial entre la Région et les EPCI pour relayer le SRADDET et orienter les différentes politiques thématiques intercommunales (ex: les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacement urbain, les plans climat air énergie et à terme les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux PLUi). Toutefois, il restera aussi un cadre de référence des documents d'urbanisme communaux dans la période transitoire tant que les PLUi ne sont pas engagés.

Dans la suite de la dynamique engagée durant la première période d'application du SCoT (2007-2018), le Syndicat poursuivra son accompagnement des autres collectivités (EPCI, Communes) dans leurs mutations en cours en renforçant son rôle de :

- « Boussole » avec des outils d'observation, d'évaluation et de réflexion prospective,
- « Régulateur » pour mieux maîtriser la consommation foncière, renforcer l'attractivité des pôles structurants, développer les énergies renouvelables et préserver les ressources naturelles,
- « Impulseur » de nouvelles pratiques et expériences comme cela a déjà fait dans différents domaines.

La concertation et la coopération institutionnelle doivent pouvoir perdurer afin de créer des lieux d'interterritorialité nécessaires venant compléter et prolonger l'organisation que les EPCI mettent en place.

• Des points de vigilance à suivre

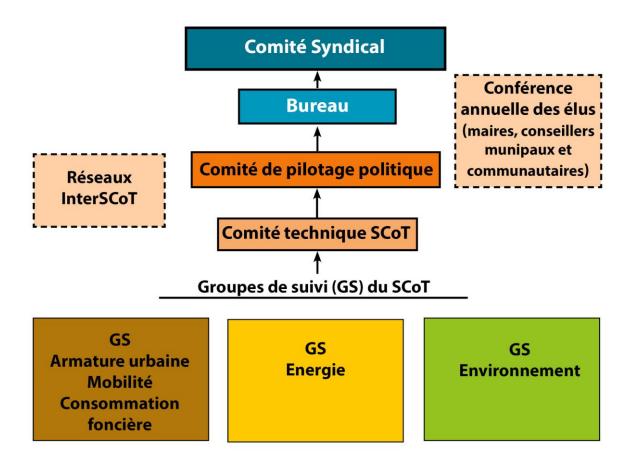
Dans le contexte des Vosges Centrales, le SCoT apparait déjà comme un outil stratégique fondé sur un projet d'aménagement et de développement territorial durable que les EPCI pourront décliner plus finement en termes de projets de territoire ou de programmation de leurs politiques thématiques plus opérationnelles.

Sans attendre l'échéance finale de 6 ans, un suivi régulier sera engagé sur des points de vigilance qui vont au-delà des préoccupations environnementales, concernant notamment :

- la consommation d'espace en cohérence avec les objectifs de production de logements et d'accueil des entreprises et les objectifs de densification des enveloppes urbaines, de reconquête des logements vacants et de requalification des friches,
- la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables,
- la consolidation des pôles structurants lors de la programmation des équipements, des services et des implantations commerciales,
- l'amélioration de l'accessibilité régionale, l'optimisation de la mobilité multimodale et du numérique,
- la préservation et la valorisation de l'agriculture, de la forêt, des paysages et de la biodiversité, notamment au travers de la trame verte et bleue.



Instance du suivi-évaluation du SCoT Révisé



• Des instances de concertation et de suivi

Depuis l'approbation du 1^{er} SCoT en 2007, le Syndicat mixte a mis en place et conforté de nombreux partenariats plus ou moins formalisés.

La gouvernance de mise en œuvre du SCoT révisé s'appuiera sur les instances de concertation déjà créées dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de la révision pour partager le suivi du schéma et le cas échéant rechercher des solutions appropriées en cas de difficultés :

- 1 grande conférence des élus des Vosges Centrales (maires, présidents d'EPCI et conseillers municipaux et communautaires) qui se réunira au moins une fois par an sur un thème phare changeant chaque année. Ce sera aussi l'occasion de diffuser largement une information sur l'avancement de la mise en œuvre du SCoT,
- 1 Comité politique de pilotage du SCOT constitué des Présidents des EPCI et des personnes publiques associées qui se réunira au moins une fois par an pour évaluer la progression, veiller à la cohérence globale des actions, donner un avis sur les ajustements à opérer pour la mise en œuvre ou sur l'évaluation finale et les besoins de révision. Il est rappelé que l'instance décisionnelle reste le Comité Syndical. Un Comité technique pourra se réunir en amont pour préparer le travail du Comité politique,
- 3 Groupes de suivi et d'évaluation thématique avec des représentants des délégués du Syndicat par secteur territorialisé, les représentants de personnes publiques associées et d'autres partenaires publics et privés pour approfondir certaines thématiques à enjeux et suivre des chantiers particuliers selon l'actualité. Ces groupes de travail alimenteront la réflexion du Comité de pilotage politique. Ils pourront être précédés de réunions plus techniques en fonction des besoins,
- Réseaux informels interSCoT avec les représentants des SCoT des territoires voisins (Sillon Lorrain, Massif vosgien, Ouest Vosgien, Pays des Vosges Saônoises...) pour

faciliter les mises en cohérence au-delà des Vosges Centrales.

Le Comité de pilotage politique aura in fine à se pencher sur les deux fils rouges du SCoT:

- Rendre le territoire plus attractif tout en optant pour une croissance démographique réaliste,
- La transition énergétique comme facteur de développement et de solidarité territoriale.

Il s'agira notamment d'observer les retombées sur l'évolution démographique, l'emploi, les équilibres énergétiques de l'application des orientations et des objectifs du SCoT sur la production de logements, la gestion économe du foncier, la consolidation des pôles structurants, ainsi que la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

Les groupes de suivi thématiques approfondiront ces fils conducteurs au travers de la mise en œuvre des orientations et des objectifs du SCoT comme suit :

- Groupe de suivi : « Armature urbaine, mobilité et consommation foncière » :
 - L'armature urbaine prévue par le SCoT se renforce-telle ? Concentre-t-elle bien la production de nouveaux logements selon les objectifs du SCoT par type de pôles ? La programmation des logements (PLH), des zones économiques, des équipements et des services est-elle compatible avec les différents niveaux de l'armature urbaine ?
 - ✓ Les implantations commerciales correspondent-elles à l'armature commerciale prévue par le SCoT?
 - ✓ Le développement urbain se fait-il dans une logique de consommation économe en foncier tant pour l'habitat (logements neufs, densité foncière) que pour l'accueil des entreprises (zones économiques, exploitations agricoles) ?
 - ✓ Le renouvellement urbain est-il prioritaire sur les extensions urbaines ? la résorption de la vacance contribueelle à répondre aux besoins en

- logements ou en locaux d'activités ? L'essentiel de la construction de logements neufs s'effectue-t-elle bien à l'intérieur des enveloppes urbaines ?
- Les conditions de mobilité permettentelles une bonne accessibilité des pôles? Les politiques locales de la mobilité prennent-t-elles bien en compte le SCoT (ex: Plan de déplacement urbain) L'accessibilité régionale et suprarégionale du territoire s'amélioret-elle? Les infrastructures et les usages du numérique se diffusent-ils? Il y va de l'attractivité du territoire dans son ensemble.

- Groupe de suivi « Energie » :

- ✓ La maîtrise de l'énergie progresse-t-elle notamment en matière de rénovation thermique pour l'habitat ?
- ✓ Le développement des filières d'énergies renouvelables se poursuit-il afin de couvrir à terme les besoins ? Les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des ambitions d'autonomie énergétique (ex: création d'une société d'investissement participatif pour soutenir les projets d'installations de production d'énergies renouvelables) ?
- ✓ Les infrastructures et les pratiques d'écomobilité se diffusent-elles ?
- Une planification énergétique en fonction des réseaux et du potentiel en énergies renouvelables local se met-elle en place?

Ce groupe de travail pourrait aussi suivre l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial dans l'hypothèse où cette compétence serait transférée au Syndicat.

Groupe de suivi « Environnement » :

- ✓ Les ressources environnementales du territoire sont-elles bien préservées et valorisées?
- ✓ Les restructurations agricoles peuventelles s'opérer en limitant l'impact de l'urbanisation y compris le développement les ceintures maraichères et des circuits-courts ?
- ✓ Quel est l'impact de l'urbanisation, de la forêt et des paysages ?
- ✓ Le développement des énergies renouvelables est-il respectueux des autres enjeux environnementaux ?
- ✓ La trame verte et bleue est-elle bien préservée ?
- ✓ La prévention des risques est-elle assurée ?

Les réseaux informels interSCoT avec les représentants des SCoT voisins pourront se structurer progressivement pour assurer la cohérence, notamment au niveau de la mobilité, du tourisme et des grands équipements de niveau métropolitain etc...

Tous ces groupes de travail s'interrogeront aussi sur l'avancement de la révision des documents d'urbanisme pour prendre en compte des objectifs du SCoT. L'articulation avec les EPCI est essentielle notamment pour faciliter le passage vers les PLUi.

Des partenariats pourront se renforcer notamment dans le cadre de conventions de mutualisation avec les EPCI, les communes ou les organismes porteurs de SCoT ou encore sous forme de contrats avec l'Etat, la Région (ex. contrat d'axe de mobilité) ou le Département.

1.2 Animation technique et accompagnement des collectivités

Le Syndicat Mixte poursuivra ses pratiques d'animation et d'accompagnement des collectivités mises en place pour le précédant SCoT en les adaptant aux nouveaux enjeux. Il s'appuiera notamment sur l'ingénierie de son équipe technique.

L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communales), les PLH, PDU et les opérations d'aménagement de taille importante qui contiendraient des dispositions contraires aux orientations du SCoT disposent d'un délai de 1 ans pour se mettre en comptabilité ou de 3 ans si une révision est requise (art 131-4 et 131-6). Le Comité Syndical donne un avis sur la compatibilité avec le SCoT dans un délai de 2 mois après sa saisine.

L'examen de la compatibilité entre le SCoT et ces documents d'urbanisme s'appuiera sur une analyse technique pour préparer les avis du Comité Syndical. Afin de faciliter la mise en compatibilité des documents, l'équipe technique du Syndicat sera mis à disposition des communes ou des EPCI.

Un appui pourra être apporté aux EPCI pour la mise en place de commissions par secteur géographiques, notamment dans le domaine de l'habitat.

L'accompagnement des collectivités dans le renouvellement urbain et les extensions urbaines

Le SCoT rend le renouvellement urbain prioritaire sur les extensions urbaines. Un appui pourra être apporté pour le diagnostic et l'élaboration de stratégie de renouvellement urbain.

Une attention particulière sera notamment portée pour mieux qualifier le phénomène de vacance des logements et des locaux d'activité (meilleure connaissance des causes de la vacance, de son évolution dans le temps, des préoccupations des propriétaires) pour pouvoir actionner les bons leviers avec les EPCI et les villes, les bourgs-centre et les communes.

Des actions expérimentales pour favoriser une densification douce des enveloppes urbaines seront impulsées en partenariat avec les collectivités et tous les acteurs publics et privés.

L'accompagnement des collectivités dans la régulation des implantations commerciales

La régulation des implantations commerciales constitue un enjeu important du SCoT.

Selon l'article L. 752-1 du Code de commerce, les projets commerciaux de plus de 1 000 m² de surface de vente nécessitent une autorisation d'exploitation commerciale désormais «jumelée» avec l'autorisation d'urbanisme lorsqu'elle est requise. Ces autorisations devront être compatibles avec le Document d'Aménagement et Artisanal et Commercial (DAAC) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Les projets commerciaux compris entre 300 et 1 000 m² de surface de vente dans les communes de moins de 20 000 habitants, peuvent faire l'objet d'une saisine spécifique de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme, mais aussi du président de l'établissement public en charge du SCoT.

Afin de mettre en œuvre ces compétences, le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales pourra un appui à une instruction conjointe avec tous les services des collectivités concernées et les services de l'Etat afin de formuler des propositions pour améliorer les projets, le cas échéant, avant leur passage en CDAC et l'attribution dès l'autorisation d'urbanisme, et/ou d'exploitations commerciales, le cas échéant.

L'accompagnement des collectivités en matière de planification énergétique

La transition énergétique et l'autonomie énergétique en 2050 constituent des priorités importantes du SCoT.

Un accompagnement sera mis à disposition des EPCI dans l'élaboration de leurs Plans Climat Air Energie. Il est aussi proposé d'aider les communes qui le souhaitent à mettre en place une planification énergétique en complément ou indépendamment de leur planification urbaine pour :

- Mesurer leur potentiel de meilleure maîtrise de l'énergie et d'amélioration de leur performance,
- Développer durablement leur potentiel de production locale et d'usage des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) tout en veillant à une bonne prise en compte des paysages, de la biodiversité et des autres intérêts agricoles et sylvicoles,
- Optimiser les capacités d'injection d'EnR&R dans les réseaux existants,
- Faciliter la prise en compte de l'énergie dans les documents d'urbanisme.

- Le Syndicat apportera également un accompagnement aux communes et aux EPCI dans la déclinaison de la trame verte et bleue à leur échelle notamment pour approfondir :
- la dimension paysagère, notamment pour bien intégrer les projets énergétiques,
- la prise en compte des équilibres agricoles, forestiers et environnementaux, lors des installations de productions énergétiques,
- la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme.
- le développement de l'agriculture périurbaine avec la mise en place de circuits-courts de transformation et de commercialisation.

L'accompagnement des collectivités

1.3 Travaux d'études et de communication

Le Syndicat du SCoT constituera un centre de ressources pour les EPCI et les Communes.

Il est à noter qu'il existe déjà un certain nombre de document pédagogique pour la mise en œuvre du SCoT révisé, notamment les 5 quides suivants téléchargeables sur le site du Syndicat sur les thèmes :

- Consolidation des Pôles structurants,
- Economie circulaire,
- Mobilité et Transports,
- Projet agricole et environnemental,
- Production d'énergies renouvelables.

Atlas et Observatoires

Le Syndicat met en place un dispositif partagé d'observation, d'évaluation et d'aide à la décision pour faciliter le suivi et l'évaluation du SCoT à partir d'une actualisation régulière.

Ce dispositif sera partagé avec ses EPCI membres. Cet outil pourra aussi alimenter des portés à connaissance du Syndicat aux communes ou aux intercommunalités utiles à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT et à la mise en œuvre des politiques intercommunales concernées par le Schéma (cf. partie 2).

Des partenariats pourront être engagés avec la Région Grand Est, le Département et l'Etat pour enrichir la base de données de l'outil.

Des travaux spécifiques d'études pourront être engagés en fonction des besoins comme par exemple :

- L'actualisation d'atlas de la consommation foncière dans les zones d'activités économiques, artisanales et commerciales et dans les zones d'habitat,
- La réactualisation du Mode d'occupation du sol (MOS) d'après des photographies aériennes,
- Etudes de la trame noire, etc.

Publication du SCOT et diverses autres actions d'animation

En complément, les autres activités du Syndicat se poursuivront :

- Des publications régulières: InfoSCoT, Clim'Actu et Flash Info, les publications des observatoires
- Les mises à jour du site internet,
- Des manifestations à destination des élus et des partenaires du territoire: réunions, forums, conférences, etc.
- Des formations à destination des techniciens du territoire.

2 Dispositif d'indicateurs de suivi et d'évaluation du SCoT

Au-delà des préoccupations liées à l'évaluation environnementale de définir des critères et des indicateurs de mesure des effets du SCoT sur l'environnement, le Syndicat a souhaité mettre en place un dispositif d'indicateurs de suivi et d'évaluation plus large pour cerner la progression de la réalisation des orientations et objectifs du Schéma dans sa globalité.

2.1 Un dispositif au service de la gouvernance

• Finalité de l'outil

L'objectif de ce dispositif est de mesurer régulièrement les évolutions conjoncturelles du territoire, et la progression ainsi que les effets de la mise en œuvre du SCoT dans les différents domaines abordés en favorisant le partage de l'information avec tous les partenaires. C'est un outil d'aide à la décision à la fois pour le Syndicat du SCoT mais aussi pour ses EPCI et ses partenaires, chacun dans son champ de compétence. Il vise à faciliter la collecte et l'analyse d'informations de façon partagée avec ses EPCI membres pour répondre aux questions suivantes :

 Durant la période de suivi, le SCoT est-il appliqué et mis en œuvre dans les documents d'urbanisme et politiques publiques sectorielles? Et est-il bien compris?

• Structuration de l'outil

Cet outil structuré pour pouvoir apporter des réponses aux questions des instances de gouvernance de la mise en œuvre du SCoT. Pour mémoire, ces questions renvoient aux deux fils directeurs du SCoT qui guident la stratégie du PADD déclinée dans le DOO.

Pour chaque question, une liste resserrée d'indicateurs a été définie en référence aux orientations et aux objectifs du DOO qui permettront de mesurer et de mieux visualiser la mise en œuvre du SCoT.

Des fiches à l'usage des élus et des techniciens seront produites régulièrement afin de favoriser un accès simplifié et pédagogique à une information régulièrement mise à jour avec:

- le rappel des orientations et des objectifs du SCoT,
- des chiffres clés de l'évolution conjoncturelle et les indicateurs renseignés,
- des illustrations sous forme de graphes et de cartes.

DONNÉES VALORISATION Bases de données Élaboration des documents nationales et régionales d'urbanisme et des politiques sectorielles locales DISPOSITIF **PARTAGÉ** DatAgences D'OBSERVATION, Suivi-évaluation du SCoT et les réflexions des instances D'ÉVALUATION du SCoT Données locales ET D'AIDE À LA DÉCISION Publications, études et Enquêtes du SCoT observatoires du SCoT

	SUIVI (cf. étude environnementale)	ÉVALUATION
Objectifs	- Connaître les évolutions du territoire et les effets du SCoT sur l'environnement	- Analyse des résultats du SCoT dans ses différents champs d'applications
	 Alerter sur les difficultés et les impacts négatifs (prises de mesure appropriées) Communiquer sur les progrès de mise 	 (maintien en vigueur ou révision) Rechercher les causalités d'éventuels dysfonctionnements pour y porter remède
	en œuvre des objectifs du SCOT - Faire état de la dynamique de mobilisation des collectivités et des partenaires	- Fournir des enseignements pour améliorer l'efficacité, l'efficience du SCoT
Fréquence	 - Annuelle pour les enjeux prioritaires (ex: le logement) - Mi-parcours (ex: consommation foncière) - Fin de parcours pour l'ensemble des 	- Obligatoire tous les 6 ans - Possibilité d'une évaluation à mi- parcours
	indicateurs	

LES 2 FILS ROUGES DU SCOT : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE			
Rendre le territoire plus attractif tout en optant pour une croissance démographique réaliste,	>	L'attractivité des Vosges Centrales se renforce-t- elle?	
La transition énergétique, comme facteur de développement et de cohésion	>	Le territoire est-il sur la bonne trajectoire pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050 ?	

LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU SCOT				
ARMATURE URBAINE, MOBILITÉ et CONSOMMATION FONCIERE	>	L'armature territoriale des Vosges Centrales est- elle confortée dans une logique de gestion économe du foncier, de valorisation des enveloppes urbaines et d'amélioration de la mobilité?		
ÉNERGIE	>	La maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables progressent-elles ?		
ENVIRONNEMENT	>	Les ressources et les espaces naturels, agricoles et forestiers sont-ils protégés et valorisés ?		

2.2 Liste des indicateurs de suivi et d'évaluation

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE:

L'attractivité du territoire se renforce-telle?

Habitat	Source	Temporalité
Indicateur conjoncturel : Évolution de la population municipale du SCoT	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
Indicateur conjoncturel : Évolution du solde migratoire à l'échelle du SCoT	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
Développement économique		
Indicateur SCoT : Mesure de l'évolution du nombre d'établissements des entreprises	SIRENE	Annuellement de 2014 à 2030
Indicateur conjoncturel : Évolution de l'emploi au lieu de travail par catégorie socio-professionnelle et par secteur d'activité	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
Indicateur SCoT : Évolution de l'emploi pour les 4 filières de l'économie circulaire (Matériaux et construction, Fibre/Bois, Alimentaire, Fabrication de produits de base et Équipements)	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
Indicateur SCoT : Évolution du nombre d'hébergements touristiques	INSEE/Opendata	Évaluation à mi-parcours et finale
Indicateur SCoT : Évolution de la fréquentation touristique (notamment des principaux sites touristiques d'envergure régionale)	Enquête spécifique	Évaluation à mi-parcours et finale

La transition énergétique, comme facteur de développement et de cohésion

Indépendance énergétique	Source	Temporalité
Indicateur SCoT : Évolution de la production de chaleur et d'électricité issue des EnR&R du territoire	ATMO GE	Évaluation à mi-parcours et finale
Indicateur SCoT : Évolution de la consommation de chaleur et d'électricité du territoire	ATMO GE	Évaluation à mi-parcours et finale

ARMATURE URBAINE, MOBILITE et CONSOMMATION FONCIERE:

 1.1. Maîtrise de la consommation foncière 1.1.1 Les objectifs de maîtrise de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain 	Source	Temporalité
Indicateur SCoT: Évolution de l'artificialisation selon - L'occupation initiale (agriculture, forestière,) et la vocation nouvelle (habitat, économie dont commerce et artisanat, infrastructures,) - La variation de la population municipale et des ménages notamment par rapport aux surface liées à l'habitat - La variation des emplois au lieu de travail par rapport aux surfaces économiques	MOS/INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
1.2. Habitat		
1.2.1. Renouvellement urbain et reconquête de la vacance		
Objectif : Répondre aux besoins en logements tout en consolidant les pôles structurants de l'armature territoriale		
Indicateur SCoT: Répartition de la production des nouvelles résidences principales par rapport aux objectifs des périodes 2014-2024 et 2014-2030 par EPCI, par pôles et par secteurs	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
Indicateur Conjoncturel : Évolution du nombre de personnes par ménage par EPCI, par pôles et par secteurs	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
Indicateur Conjoncturel : Évolution de la population active et non-active dans et en dehors des pôles	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
Indicateur SCoT : Suivi de la construction neuve en dehors des enveloppes urbaines par pôles	DGFIP	Annuellement de 2014 à 2030
Objectif : Contenir et réduire le développement de la vacance		
Indicateur SCoT : Évolution des logements vacants par EPCI, par pôles et par secteurs	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
Indicateur Conjoncturel: Catégorisation des logements vacants de plus de 2 ans et de plus de 5 ans (taille, date de construction, chauffage)	DGFIP/Enquête spécifique	Évaluation à mi-parcours et finale
Le développement du territoire se fait-il dans une foncier et de valorisation des enveloppes urbaines?	logique de ge	estion économe du
Objectif : Prioriser le renouvellement urbain sur la construction en extension		
Indicateur SCoT: Part de la construction neuve en dehors des enveloppes urbaines par EPCI, par pôles et par secteurs	DGFIP	Évaluation à mi- parcours et finale

Objectif: Encadrer les conditions d'extension des zones d'habitat

Indicateur SCoT : Prise en compte des objectifs du SCoT dans les documents d'urbanisme	Enquête spécifique	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Rechercher des formes urbaines économes en foncier et en énergie		
Indicateur SCoT : Mesure des densités moyennes pour les opérations supérieures à 1 ha	IGN/DGFIP	Évaluation à mi- parcours et finale
1.2.2. Diversité de l'offre et des parcours résidentiels		
Objectif : Diversifier le parc de logements		
Indicateur Conjoncturel : Évolution du parc de résidence principale (type, taille, date de construction, occupation) par secteurs et par EPCI	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur Conjoncturel : Évolution de la taille et de l'ancienneté des ménages par secteurs et par EPCI	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Adapter l'offre de logements aux besoins et à la capacité financière des ménages		
Indicateur Conjoncturel: Évolution de la part de parc de logements locatifs conventionnés par rapport aux résidences principales	INSEE/FILOCOM	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur conjoncturel : Evolution des ménages sous les plafonds HLM	INSEE/FILOCOM	Évaluation à mi- parcours et finale
1.2.3. Amélioration de la qualité urbaine et du bâti		
Objectif : Renforcer l'attractivité des centres des pôles structurants et des bourgs, notamment en milieu rural		
Indicateur : Évolution du nombre de commerce de centre-ville et de centre-bourg selon l'armature commerciale du SCoT	SIRENE/DGFIP	Évaluation à mi- parcours et finale

1.3. Développement économique 1.3.1. Zone d'activités économiques Évaluation à mi-Indicateur conjoncturel: Répartition de l'emploi au lieu de travail INSEE par type de pôle et son évolution parcours et finale **Objectif**: Privilégier la densification des ZAE existantes et la réhabilitation des friches avant d'urbaniser en extension **Indicateur SCoT :** Rapport entre la création de nouveaux Évaluation à miétablissements en dehors des enveloppes urbaines et la SIRENE/MOS consommation de surfaces dédiées à l'économie en dehors des parcours et finale enveloppes urbaines (notamment commerciaux et artisanaux) **Indicateur SCoT :** Rapport entre le nombre d'établissements Évaluation à miinstallés en dehors des enveloppes urbaines et le nombre SIRENE parcours et finale d'établissement nouvellement créés au total **Objectif**: Flécher l'offre en extension sur des ZAE prioritaires **Indicateur SCoT :** Suivi de l'évolution de la surface économique Évaluation à mi-(notamment commerciale et artisanale) dans et hors des ZAE SIRENE/MOS/PLU parcours et finale prioritaires

1.4. Commerce et artisanat		
1.4.1. Activité commerciales et artisanales et commerciales		
Objectif : Polariser l'activité commerciale		
Indicateur SCoT : Suivi des établissements commerciaux dans et en dehors de l'armature commerciale	SIRENE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Répartition des établissements commerciaux par type de pôle et son évolution (détail, GMS)	SIRENE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Répartition des emplois commerciaux au lieu de travail par type de pôle et son évolution	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
1.4.2. Pour les activités artisanales non commerciales accueillant du public ou non		
Objectif : Identifier des localisations préférentielles pour le développement de l'artisanat non commercial		
Indicateur SCoT : Suivi des établissements artisanaux dans et en dehors de l'armature artisanale	SIRENE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Répartition des établissements artisanaux par type de pôle et son évolution	SIRENE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Répartition des emplois artisanaux au lieu de travail par type de pôle et son évolution	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
1.5. Mobilités		
1.5.1. Desserte et accessibilité à grande échelle		
Objectif : Conforter le positionnement du territoire à plusieurs échelles		
Indicateur SCoT : Évolution de la mobilité résidentielle dans et en dehors des pôles	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur conjoncturel : Évolution de la mobilité domicile/travail	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur conjoncturel : Trafic moyen journalier annuel sur la RN57	DIREST BESANCON	Évaluation à mi- parcours et finale
1.5.2. Offre de transports collectifs		
Objectif : Optimiser la complémentarité des réseaux de transports collectifs		
Indicateur SCoT : Évolution de la fréquentation des transports collectifs (fréquentation des gares et bus)	SNCF Opendata/ Fréquentation LIVO/ Imagine	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT: Progression de l'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile/travail	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale

1.5.3. Modes actifs et mobilités alternatives		
Objectif : Développer les pratiques et services de mobilités alternatives et décarbonées		
Indicateur SCoT : Suivi du linéaire cyclable sur la commune par rapport au linéaire cyclable existant en 2014	Enquête spécifique	Évaluation finale
Indicateur SCoT : Évolution du covoiturage selon les plateformes	Plateforme mobilité/Opendata	Évaluation finale
Indicateur SCoT : Suivi de la création de nouvelles bornes de recharge électrique depuis 2014 sur le SCoT	Enquête spécifique	Évaluation finale
1.5.4. Articulation urbanisme et mobilités		
Objectif : Articuler développement urbain et mobilité des personnes dans une approche multimodale		
Indicateur conjoncturel : Taux de motorisation des ménages	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
1.6. Équipements, services et numérique		
1.6.2. Équipements et services de proximité		
Objectif : Organiser l'offre d'équipements et de services et conforter le maillage existant		
Indicateur SCoT : Suivi des nouveaux équipements produits par type de pôle	INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
1.6.3. Desserte numérique		
Objectif : Renforcer la desserte numérique des Vosges en lien avec les stratégies locales		

Indicateur Conjoncturel : Progression du déploiement du très

haut débit (en cours d'approfondissement)

Évaluation à mi-

parcours et finale

Observatoire France

THD

ÉNERGIE: La maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables progressent-elles ?

1.2. Habitat 1.2.3. Amélioration de la qualité urbaine et du bâti	Source	Temporalité
Objectif : Améliorer la qualité et la performance énergétique du bâti existant		
Indicateur SCoT : Part de logements rénovés thermiquement sur total du parc dont basse consommation	ATMO GE/INSEE /ANAH/Observatoire des DPE/CERECO	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Évolution de la consommation énergétique des logements existants	ATMO GE/INSEE	Évaluation à mi- parcours et finale
1.6. Équipements, services et numérique		
1.6.2. Équipements et services de proximité		
Objectif : Faire preuve d'exemplarité dans le domaine de l'énergie pour tout équipement de maîtrise d'ouvrage		
Indicateur SCoT : Équipements publics basse consommation réalisés et rénovés	Enquête spécifique	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Diminution de la facture énergétique liée à l'éclairage public	ENEDIS	Évaluation finale
2.3. EnR&R et ressources énergétiques		
2.3.1. Mobilisation du potentiel en ENR&R		
Objectif : Traduire localement l'ambition d'autonomie énergétique des Vosges Centrales		
Indicateur SCoT : Suivi de l'autonomie énergétique des communes	ATMO GE / CD 88 / ADEME/ DDT 88 / CA 88 / INSEE / SOES	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Mobiliser les capacités de production en EnR&R au sein des territoires dans une logique de préservation et d'optimisation des ressources énergétiques		
Indicateur SCoT : Effort de mobilisation des capacités de production en EnR&R par rapport au potentiel total évalué (par filière EnR&R)	ATMO GE / CD 88 / ADEME/ DDT 88 / CA 88 / INSEE / SOES	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Planifier l'intégration des EnR&R à l'échelle du bâti et dans les projets d'aménagement		
Indicateur SCoT : Suivi des capacités d'accueil en EnR&R par poste source	RTE	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Progression de la part des gaz verts dans les réseaux de gaz	GRDF/GRT	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT: Nombre de nouveaux bâtiments raccordés à des réseaux de chaleur depuis 2014	Cofely	Évaluation à mi- parcours et finale

ENVIRONNEMENT:

Les ressources et les espaces naturels, agricoles et forestiers sont-ils protégés et valorisés ?

2.1. Espaces naturels, agricoles et forestiers		
2.1.1. Espaces naturels et TVB	Source	Temporalité
Objectif : Protéger les réservoirs de biodiversité		
Indicateur SCoT : Surface artificialisée dans les réservoirs de biodiversité	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Évolution positive et négative de la surface naturelle par occupation initiale et finale	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Conserver et restaurer les corridors écologiques dans leur tracé général		
Indicateur SCoT : Surface artificialisée sur les corridors écologiques	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Protéger les milieux aquatiques et humides		
Indicateur SCoT : Surface artificialisée sur 10 m de part et d'autre des cours d'eau et sur les zones humides	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
2.1.2. Agriculture et Sylviculture		
Objectif : Protéger les terres agricoles et sécuriser les productions		
Indicateur SCoT : Évolution positive et négative de la surface agricole par occupation initiale et finale	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Mesure de la surface agricole pour maintenir au moins 60 000 ha de SAU en 2030	AGRESTE	Évaluation finale
Indicateur SCoT : Mesure de l'évolution des surfaces de vergers et d'espaces agricoles maraîchers périurbains	MOS/RPG	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur conjoncturel : Suivi de l'évolution des surfaces déclarées à la PAC par type de culture	RPG	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Protéger la forêt et soutenir les activités sylvicoles		
Indicateur SCoT : Évolution positive et négative de la surface forestière par occupation initiale et finale	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Mesure de l'artificialisation des lisières forestières sur 30 mètres	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
Indicateur SCoT : Mesure de la surface disparue des petits bosquets, des haies, des ripisylves écologiquement intéressants et sans vocation sylvicole	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale

2.2. Paysage et patrimoine architectural

2.2.1. Paysages et patrimoines emblématiques

Objectif: P	réserver (et valoriser l	le patrimoine	bâti
-------------	------------	----------------	---------------	------

Objectif : Préserver et valoriser le patrimoine bâti		
Indicateur SCoT : Suivi de la réhabilitation des friches industrielles	Enquête spécifique	Évaluation finale
Objectif : Mettre en valeur les entrées de ville		
Indicateur SCoT : Mesure des nouvelles surfaces artificialisées sur 100 m de part et d'autre des axes verts	MOS	Évaluation à mi- parcours et finale
2.4. Risques, nuisances et préservation de la ressource en eaux		
2.4.1. Prévention des risques naturels		
Objectif : Prévenir les risques liés aux inondations et au ruissellement		
Indicateur SCoT : Évolution du nombre de logements concernés par un risque inondation identifié	MAJIC/PPRI/Atlas des ZI	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Réduire l'exposition de la population à la pollution de l'air		
Indicateur Conjoncturel : Évolution du nombre de dépassement de seuil de pollution par an et mesure des NOx/habitants et des PM10/habitants	ATMO GE	Évaluation à mi- parcours et finale
2.4.4. Préservation de la ressource en eau		
Objectif : Protéger les ressources en eau et garantir un approvisionnement durable en eau potable		
Indicateur Conjoncturel : Suivi du nombre de mesures non- conforme en qualité physico-chimique et nombre de mesures avec des problèmes ponctuels bactériologiques	ARS	Évaluation à mi- parcours et finale
Objectif : Prévoir un développement en lien avec les capacités de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales		
Indicateur Conjoncturel : Suivi de l'état écologique des cours d'eau	AERM/AERMC	Évaluation à mi- parcours et finale



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

9 Rue du Colonel Démange - 88 190 GOLBEY Tél.: 03 29 32 47 96

Mail: syndicat@scot-vosges-centrales. fr

www.scot-vosges-centrales.fr